



Caution sans louer l appartement

Par **tifbel**, le **27/07/2009** à **21:00**

Bonjour,

Je loue actuellement un studio par l'agence : sofia immobilier de St Quentin en Yvelines. J'ai souhaité trouver plus grand par le biais de cette même agence, j'ai visité et commencé à constituer le dossier en mai 2009. Suite à des changements d'ordre personnels, la transaction est annulée. Ils m'ont rendu mon chèque pour honoraire mais pas le chèque de caution. Le dossier n'était pas finalisé, le contrat pas signé par les deux parties et ma caution n'a pas été signée. Ils ont loué malgré tout l'appartement mais ne veulent pas me rendre le chèque. J'ai alors arrêté les versements de loyer pour mon studio actuel. Ils me menacent maintenant d'huissier et m'imposent les frais qui en découlent.

Que dois-je faire pour récupérer mon chèque?

Merci de votre réponse.

Cordialement,

Tiphaine Bellanger